



Newsletter

N°10 - Mars 2015



En avant pour le Groupement de commandes ÉLECTRICITÉ

Depuis 2007, l'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie se fait progressivement. La loi de Consommation du 17 mars 2014 va plus loin dans cette démarche et programme la disparition de certains Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de l'électricité au 31 décembre 2015 :

- Les tarifs dits « **Verts** » : compteur d'une puissance supérieure à 250 Kva ;
- Les tarifs dits « **Jaunes** » : compteur d'une puissance supérieure à 36 Kva.

Dès janvier, le SIEM a diffusé un formulaire de recensement à toutes les Collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

- 127 Communes
- 16 Communautés de Communes
- 2 Syndicats

se sont manifestés pour adhérer au projet de groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Le **Groupement de commandes**, créé le 9 février dernier par le Comité Syndical, intégrera tous les Tarifs **VERTS** et **JAUNES** des membres. Les Tarifs dits **BLEUS** (compteur d'une puissance inférieure ou égale à 36 Kva), maintenus par la législation, sont pour le moment l'objet de nos interrogations. De probables économies seraient à faire sur ces tarifs mais sont-elles assez importantes pour faire « sortir » les Collectivités des TRV ? La possibilité de revenir aux Tarifs Bleus après avoir conclu une offre de marché, laisse le champ ouvert. Toutefois, nous récolterons les données de ces tarifs au même titre que les JAUNES et les VERTS afin d'avoir toutes les informations requises pour inscrire les tarifs BLEUS à cette consultation dans une tranche conditionnelle.



Pour toutes informations ou questions relatives au Groupement de commandes ELECTRICITE ou pour vous renseigner sur vos démarches de mise en concurrence, n'hésitez pas à contacter les services du SIEM au :

03.26.64.13.22

Petit Rappel de Commande Publique

Pour les Collectivités ayant des Tarifs Jaunes ou Verts, vous avez certainement déjà reçu des propositions commerciales de la part d'EDF.

L'article 1^{er} du code des Marchés Publics indique qu'au premier euro dépensé, il y a une obligation de mise en concurrence. Si la totalité de vos factures d'électricité (tous tarifs compris) ne dépassent pas 15 000 € HT vous devez tout de même avoir 3 devis (propositions commerciales) de 3 fournisseurs différents à présenter à votre Conseil Municipal/Communautaire/Syndical avant de choisir celui qui correspond à vos attentes.

Attention ! Les économies obtenues en sortant des TRV ne devraient pas dépasser 10 % de la facture maximum. Si dans les propositions commerciales reçues on vous indique une baisse de vos factures de l'ordre de 15 à 20 % Il va falloir lire entre les lignes : sous-entendu : une baisse de 15 % de l'acheminement de l'électricité soit 15 % de 20 % de la facture ... Ce qui au final représente très peu d'économies !!

Édito du Président

2015 est déjà bien amorcé. Les projets de 2014 suivent leur cours et ceux de 2015 se mettent en place petit à petit.

Le 9 février dernier a eu lieu la première Assemblée Générale de ce mandat. Ce fut l'occasion de partager un moment convivial entre les nouveaux élus et l'équipe du SIEM.

J'espère que cette année 2015 sera aussi florissante pour le syndicat que les années précédentes, avec la même réussite dans nos projets : toujours autant de travaux sur le réseau électrique marnais, de nouveaux adhérents aux compétence Eclairage Public, Aménagement Numérique et Gaz... Et toujours plus de services à proposer à nos adhérents.

La Newsletter du SIEM entame sa troisième année de parution et vous êtes toujours plus nombreux chaque trimestre à suivre l'actualité du syndicat et du monde de l'énergie. Je vous en remercie.

Bonne lecture...

Pascal DESAUTELS





☀ 2014 aura été l'année la plus chaude observée depuis 1900. La consommation française d'électricité a reculé de 6 % pour atteindre le niveau le plus bas depuis 2002 : 465,3 TWh. Malgré des températures clémentes, la stabilisation de la consommation d'électricité est une tendance depuis 4 ans.

La production française a, elle aussi, reculé de 1,8 %. Elle est à 77 % d'origine nucléaire. L'objectif gouvernemental est de baisser cette part du nucléaire à 50 % d'ici 2025. Les Énergies Renouvelables représentent 19,5 % de cette production (19,3 % en 2013). La production d'origine thermique a baissé de 40 % permettant ainsi de faire chuter de 40% les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du secteur électrique français.

La France reste le 1^{er} exportateur d'électricité en Europe avec un solde positif de 65,1 TWh (électricité exportée - électricité importée).



Tarifs du Gaz :

Janvier : +1,8 %
Février : - 1,27 %
Mars : - 3 %



Malgré une hausse de la Taxe Intérieure sur les Consommations de Gaz Naturel (TICGN), les tarifs continuent de baisser. Cela s'explique par les températures relativement douces durant cet hiver et donc une faible utilisation du chauffage. Les capacités de stockage du gaz étant au complet, il n'aura également pas été nécessaire de réapprovisionner.



Le Comité Syndical s'est réuni, le 9 février dernier, en Assemblée Générale. Ce fut, comme tous les ans, l'occasion de voter le Budget Primitif du Syndicat ainsi que les 2 budgets annexes : celui de la compétence Éclairage Public mis en place en 2014 déjà et celui de l'Aménagement Numérique pour la première année.

Avec la baisse des recettes, les élus du SIEM ont dû faire un choix un peu plus sélectif face aux demandes d'enfouissement du réseau électrique toujours plus nombreuses.



Vous pouvez consulter la programmation de l'année 2015 sur notre site internet dans l'onglet « **Travaux** ». Comme toujours, une liste d'opérations de substitution est conservée au cas où d'autres travaux pourraient être réalisés.

La compétence « **Éclairage Public** » compte au 1^{er} janvier 2015 :

- 134 communes en option 1 ;
- 59 communes en option 2 ;
- 38 collectivités pour les réponses aux DT-DICT.

Les grands axes présentés lors du Débat d'Orientations budgétaires en décembre dernier ont été repris par les Élus. Le Budget annexe « EP » a donc été voté dans le même sens.



Si vous souhaitez redécouvrir ce que contiennent les différentes options de cette compétence, vous pouvez vous rendre sur notre site internet rubrique « **Compétences & Services** ». Vous pouvez également contacter directement les services du Syndicat au 03.26.64.13.22 .

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 14 Communautés de Communes Marnaises adhèrent à la **Compétence « Aménagement Numérique »**. La mise en place d'un budget annexe pour l'exercice de cette compétence est la suite logique vers le déploiement des infrastructures numériques sur le département de la Marne. Des études seront réalisées dès 2015 sur les Communautés de Communes ayant transféré la compétence.

www.siem51.fr

INFO !

Avec le développement, ces dernières années, des compétences et des services que proposent le SIEM aux collectivités, notre site internet doit nécessairement suivre cette évolution. Il sera ainsi en dérangement pendant quelques semaines, le temps de remettre à jour toutes les pages et que vos recherches sur le site soient plus efficaces.

Nouveau Rappel sur les extensions de réseau !



Le SIEM et ERDF se partagent la maîtrise d'ouvrage sur le réseau électrique marnais conformément aux règles établies dans le Cahier des Charges de Concession signé en 1993.

Extension dans le milieu **RURAL** **SIEM**

Dépôt d'un dossier avec plan cadastral et parcellaire, ainsi que l'indication de l'emplacement souhaité du coffret.

Prochainement, les demandeurs pourront déposer leur demande en ligne via notre site internet.

Les communes concernées par ce régime comptent - **de 2 000 habitants**. Depuis le 1^{er} janvier 2015, 7 communes sont redevenues rurales au sens de la distribution d'électricité : *Avize, Blacy, Cernay-les-Reims, Chigny-les-Roses, Chouilly, Damery et Verzenay.*

Extension dans le milieu **URBAIN** **ERDF**

www.erdf.fr

Possibilité de déposer la demande de raccordement en ligne.

Les communes dites urbaines au sens de la distribution de l'électricité sont celles qui comptent + **de 2 000 habitants**. Depuis le 1^{er} janvier 2015, 2 autres communes ont rejoint les communes urbaines parce qu'elles appartiennent à un ensemble urbain : *Saint Léonard et Vinay.*

Collectivités : Pensez aux Certificats d'Economies d'Energies !

Pour vous aider à obtenir des recettes supplémentaires, **le SIEM a mis en place en 2014 une plateforme de valorisation des travaux de rénovation énergétique.**

Grâce aux Certificats d'Economies d'Energies (CEE), vous pouvez bénéficier de primes, en plus de vos éventuelles subventions, données par les obligés* qui vous rachètent les kilowattheures économisés par la réalisation de travaux.

Les travaux éligibles sont regroupés sous forme de fiches d'opérations standardisées. Vous pouvez utiliser ces fiches pour inclure les exigences techniques des matériaux dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) lors de la réalisation d'appels d'offres. Cela vous permettra d'assurer l'éligibilité de vos travaux aux CEE.

Nous vous rappelons également que, pour déposer un dossier de demande de CEE, vous ne devez avoir signé **AUCUN** devis ni **AUCUN** bon de commande et bien sûr, n'avoir réalisé **AUCUN** travaux.

Rendez-vous sur notre site internet www.siem51.fr en page d'accueil « **Certificats d'Economies d'Energies** ».

* Entreprises consommatrices d'énergies et contraintes de faire des économies d'énergies ou d'en faire faire à leur clients.

Question sur :
La plateforme CEE
du SIEM

Comment et quand utiliser cette plateforme ?

La plateforme permet aux utilisateurs de déposer leurs dossiers de récupération de CEE.

L'utilisation de ce portail est simple et rapide, quelques minutes suffisent.

Vous pouvez vous aider du Guide CEE rédigé par les services du SIEM. Il est consultable sur notre site internet, dans l'espace de téléchargement, rubrique « documents nécessaires aux Collectivités ».

Quand ?

A tout moment pour différentes raisons :

- **Consulter** les fiches d'opérations standardisées ;
- **Estimer** les CEE à obtenir ;
- **Déposer** des dossiers ;
- **Consulter** les offres de primes des fournisseurs ;
- **Suivre** l'évolution de ses dossiers.

Pour une meilleure utilisation de la plateforme et une meilleure compréhension du mécanisme des CEE, vous pouvez suivre une formation sous forme de **conférences téléphonique et informatique** en vous inscrivant directement sur la plateforme via l'onglet « **E-formation** ».

Pour vous aider dans vos démarches ou pour plus d'explications, contactez- nous au

03.26.64.13.22
cee@siem51.fr

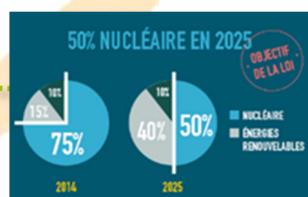
Point sur le projet de loi de la Transition Energétique pour la Croissance Verte

Dévoilée le 30 juillet 2014 par Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, le projet de loi de la **Transition Energétique pour la Croissance Verte** a été examiné en première lecture à l'Assemblée Nationale le 14 octobre 2014. Après être passé par les deux instances du Parlement français, le Sénat a terminé l'étude de ce projet de loi le 19 février 2015.

Le 3 mars dernier, le Sénat a approuvé ce projet en modifiant les principaux objectifs initiaux :

- Programmée en 2025, la baisse à 50 % du nucléaire dans la production d'électricité n'est plus fixée, aucune échéance n'a été indiquée. La fermeture d'aucun des 58 réacteurs français n'est d'actualité. Même ceux de Fessenheim (Alsace), victime de multiples incidents ces dernières années, resteront en activité.
- L'objectif de diminution de 20% de la consommation énergétique totale en 2030 a été supprimé.
- A l'inverse, les sénateurs enrichissent le texte en souhaitant l'amélioration de la qualité de l'air et la protection de la santé.

L'Assemblée Nationale et le Sénat n'arrivant pas à se mettre d'accord sur le texte définitif, un Comité Mixte Paritaire, composé de 7 députés et 7 sénateurs, devrait être mis en place pour élaborer un texte commun. Une nouvelle lecture aura donc lieu à la suite de ces travaux. Si à l'issue de cette procédure, aucun accord n'est trouvé, l'Assemblée nationale, qui a constitutionnellement le dernier mot, votera le projet de loi définitif en mai/juin 2015.



L'ESSENTIEL
du projet
de loi

-40% ÉMISSIONS
DE GAZ À EFFET DE SERRE
ENTRE 1990 ET 2030

DIVISER PAR 2
NOTRE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE
À L'HORIZON 2050

-30% CONSOMMATION
ÉNERGIES FOSSILES
EN QUINZE ANS

1/3 DE L'ÉNERGIE
QUE NOUS CONSOMMONS
SERA RENOUVELABLE
DANS QUINZE ANS



Eclipse du 20 mars 2015 : influence sur la production photovoltaïque



Le 20 mars 2015, entre 9h30 et 11h30, la France a vu passer une éclipse partielle de Soleil. **L'Europe n'a pas été plongée dans l'obscurité mais plutôt dans une pénombre temporaire suffisante pour faire chuter brutalement la production de l'électricité d'origine photovoltaïque de 200 MWh en France et jusqu'à 34 000 MWh en Europe soit l'équivalent de 80 unités de production.** Cette production d'origine solaire a baissé de 400 MWh/minutes pour remonter de 700 MWh/minutes, ce qui est 4 à 6 fois plus rapide que le lever et le coucher du soleil.

Le défi pour les Gestionnaires des Réseaux de Transport Européens, comme RTE* en France, est de maintenir la fréquence à 50 Hertz. **La brusque variation de fréquence entre le début et la fin de l'éclipse aurait pu entraîner des coupures de sécurité chez certaines entreprises afin de protéger leurs appareils électriques** (machines industrielles, matériels médicaux...)

Pour maintenir cette fréquence, d'autres moyens de production ont été temporairement mis en fonctionnement comme les stations hydroélectriques. La coordination européenne de tous les Gestionnaires de Réseaux de Transport a permis à l'éclipse de passer inaperçue ou presque ! Ce type d'évènement, qui reste tout à fait exceptionnel, a démontré que les Gestionnaires de Réseaux Européens étaient capables de s'adapter à ce genre de situation et de s'entraider pour maintenir le réseau électrique à un bon niveau de qualité de transport de l'énergie électrique.

La dernière éclipse a eu lieu en 1999 et avait plongé la France dans une obscurité totale pendant quelques minutes. Aucun incident sur le réseau électrique n'avait eu lieu. En effet, à cette époque, les capacités de production photovoltaïque étaient 100 fois inférieures à celle de 2015...

RTE * : Réseau de Transport d'Electricité.

L'éclipse observée à Châlons-en-Champagne, le 20 mars dernier



La bobine Tesla exposée au Nikola Tesla Memorial Centre à Smiljan en Croatie.

L'électricité sans fil !



L'électricité sans fil, c'est possible ?

Depuis plus de 100 ans, les expériences réalisées dans le domaine de l'électricité, cherchent à transporter l'électricité d'un point à un autre sans utiliser de fil. Le concept le plus connu est l'invention de la bobine Tesla vers 1891 par Nikola TESLA, ingénieur serbe.

Le groupe japonais Mitsubitshi a annoncé récemment être parvenu à faire circuler une puissance de 10 kilowatts sur une distance de 500 mètres allumant une petite lampe. Ce nouveau record a été possible en exploitant la conversion de l'électricité en flux énergétique transmis par micro-ondes. Cette puissance reviendrait à faire rouler une voiture électrique sur 20 kilomètres.

Peut-on s'autoriser à imaginer, dans quelques dizaines d'années : nos ordinateurs portables et nos téléphones mobiles se rechargeant seuls, sans avoir besoin de les brancher sur une prise, les voitures électriques se rechargeant seules en les garant simplement dans le garage ou sur une place de parking...

Pour aller plus loin, l'agence spatiale japonaise et la NASA travaillent chacun de leur côté sur la possibilité de faire venir l'énergie électrique de l'espace grâce à une station solaire. Elle produirait de l'électricité qui serait envoyée sur la terre par micro-ondes : plus besoin de pylônes ni de lignes à haute tension... Ces ingénieurs envisagent le déploiement de panneaux solaires dans l'espace d'une puissance bien supérieure à celle sur Terre et ainsi ne subissant plus les problèmes d'ensoleillement liés à la météo ou au cycle jour/nuit...

Bien sûr ce n'est pas pour tout de suite, le fonctionnement d'une telle station pourrait avoir lieu en 2040...